

Règlement particulier

Le Petit Olivier

7ème tournoi national de Salon de Provence - Le Petit Olivier 08, 09 JUILLET 2023

Article 1 : Règlement

Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2022-2023 édictées par la FFBad et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous.

Le juge arbitre principal est Guillaume Monteleone , ses décisions seront sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club.

Article 2 : Tableaux et séries Le samedi 08 et dimanche 09 juillet 2023,

Le tournoi est ouvert à tout joueur R, D , P et NC

titulaire d'une licence compétition. Tout participant doit être en règle avec la Fédération et non suspendu.

Les tableaux proposés sont :

- Samedi, Un tournoi de simple jeunes (de poussins à cadets) et de parabads (WH1, WH2, SL3, SL4, SU5, SL6) sous forme de tops, suivie d'une phase en élimination directe. Pour les jeunes, un TOP par catégorie d'âge sera proposé.

Chaque joueur sera inscrit dans le tableau top A, B, C, etc suivant le nombre de participants et en fonction de leur classement le jour du tirage au sort le 30 juin 2023.

Les organisateurs se réservent le droit, en consultation avec le juge arbitre, de modifier de s poules en cas d'absence des joueurs qui les composent.

- Dimanche, Un tournoi de simple adultes (à partir de minimes) sous forme de tops, suivie d'une phase en élimination directe.

Chaque joueur sera inscrit dans le tableau top A, B, C, etc suivant le nombre de participants et en fonction de leur classement le jour du tirage au sort e 30 juin 2023.

Les organisateurs se réservent le droit, en consultation avec le juge arbitre, de modifier de s poules en cas d'absence des joueurs qui les composent.

Article 3 : Limitation et regroupement

Les organisateurs se réservent le droit de fixer un nombre maximum d'inscrits dans un ou plusieurs tableaux. Dans ce cas, la sélection se fera sur la date de réception de l'inscription complète (inscription + droits d'engagement).

Article 4 : Inscriptions

Les joueurs minimes et cadets pourront participer au tournoi les deux jours, sur le tableau jeunes et le tableau adultes.

La date limite d'inscription est fixée au 30 juin 2023, la date de réception du paiement faisant foi (cachet de la poste ou date de virement). La constitution des tableaux et le tirage au sort seront effectués e 30 juin 2023 selon le CPPP au 30 juin 2023.

Les inscriptions devront être transmises impérativement par mail via la fiche d'inscription fournie. Les inscriptions par papier, PDF, badiste, ou tout autre format autre que la fiche d'inscription fournie ne seront pas prises en compte.

Tout forfait devra être justifié dans les 5 jours suivant le tournoi par un mail à l'adresse

suivante competition@sudbad.fr

Article 5 : Droits d'engagement

Les invitations seront envoyées dans toute la France.

Les droits d'engagement sont fixés à : 20€ la journée et 22€ les deux journées pour les minimes et cadets.

Les droits d'engagement d'un joueur forfait après le tirage au sort ne pourront être remboursés qu'en cas de réception d'un justificatif.

Le règlement devra être envoyé ou effectué en même temps que l'envoi des inscriptions par mails. Le règlement pourra être effectué par :

- Chèque (ordre : Badminton Salonais), envoyé à l'adresse : Badminton Salonais, 25 rue malespine , 13300, Salon de Provence.
- Virement (IBAN : FR7630004007010001021212426 / BIC :BNPAFRPPXXX)

Article 6 : Échéancier et temps

Les horaires et l'ordre des matches ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés par décision du juge arbitre. Les matches pourront être lancés avec 1 heure d'avance au maximum sur l'horaire prévu (voire plus après l'accord des joueurs concernés).

Tout joueur devra, dès son arrivée, se faire pointer à la table de marque.

A l'appel de son nom, tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le juge arbitre. Le temps de préparation est limité à 3 minutes (test des volants compris en arrivant sur le terrain).

Le temps minimum de repos entre deux matches consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des joueurs concernés.

Tout joueur désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le signaler au juge arbitre.

Article 7 : Volants

Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, les volants choisis seront ceux en vente dans la salle : YONEX AS10 au tarif de 25 €.

Article 8 : Plateau de jeu

Tout volant touchant des éléments de structure du gymnase sera déclaré « faute ». Les volants touchant des éléments difficilement visibles comme les filins seront comptés « let » au service (une fois) et « faute » en jeu.

Seul auront accès aux terrains les joueurs appelés, les officiels de terrains, les organisateurs et les coachs.

Conformément au règlement FFBad, une tenue correcte est exigée sur le terrain.

Article 9 : Responsabilité

Le Badminton Salonais décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, d'incident ou d'accident en dehors des matches.

Article 10 : Adoption du règlement

La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.